



PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05/01/2023

Date d'affichage : 05/01/2023

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Loren PARIS, Christine GRUERE-DUBREUIL, Renaud MAURER

Secrétaire de séance : Aurore COUTHIER

Absent excusé : Frédéric LECLERCQ

Procuration de Frédéric LECLERCQ à Gilles ARPAILLANGES

ORDRE DU JOUR

- Salle Pavelot & Ecole : révision des tarifs de location – approbation du règlement intérieur actualisé :
- Préparation des vœux du Maire/animation
- Point sur éclairage public
- Point sur demande containers de tri supplémentaires
- Questions et informations diverses :
 - ✓ Alternative à la fibre
 - ✓ Travaux en cours Rue des Vergelesses

En préambule de la réunion, le Maire a souhaité rappeler la nécessité de faire vivre les commissions mise en place en 2020.

Un bilan régulier des projets, travaux, problèmes et autres sera fait lors de chaque réunion du Conseil Municipal.

Le Maire recapitule différents projets en cours au niveau des bâtiments, de la voirie, des manifestations...

1°) Tarification de la Salle Louis Pavelot

Le Conseil Municipal décide de revoir le prix de location de la salle Louis Pavelot suite à la rénovation du bâtiment justifiant une actualisation de la tarification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

1.Location sur un week end :

Une salle+ cuisine	350 € pour les non-résidents	175 € pour les villageois
L'ensemble	500 € pour les non-résidents	250 € pour les villageois

2.Associations du village légalement constituées et l'école du R.P.I. :

Gratuité de la location une fois par an, seules les charges seront facturées ; une indemnité de 100 € pourrait cependant être demandée selon l'état de propreté des lieux à la fin de la location.

3.Location d'une journée hors week-end.

Pour les non-résidents	150€
Pour les villageois	75€
Forfait semaine pour associations et villageois	200€

Le règlement de la Salle Pavelot sera actualisé en incluant les nouvelles dispositions ainsi que la signature de la convention de mise à disposition des locaux.

**La personne responsable des locations de la salle sera avisée des nouvelles dispositions.
Le Maire est autorisé à signer la convention actualisée.**

Une réflexion sera également engagée par la commission des bâtiments sur le prix de mise à disposition des bâtiments de l'Ecole.

2°) Crise énergétique et éligibilité aux Tarifs Réglementés

Faisant suite aux différentes annonces du Gouvernement, le Maire informe le Conseil que les Bâtiments communaux (Eglise, Local Jeune, Mairie, Bureau de Poste) pourront bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente ($P_s \leq 36$ kVA).

Au 1^{er} janvier 2023, pour les $P_s > 36$ kVA qui concerne l'éclairage public ainsi que la Salle Louis Pavelot, la Commune a demandé de bénéficier du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électrique.

3°) SICECO : Eclairage public – Plage de coupure EP la nuit

Le Conseil Municipal souhaite revoir les heures de mise en service/coupure de l'éclairage public.

Bien que la Commune ait depuis longtemps mis en place une limitation des horaires de l'éclairage public, cette démarche répond aux évolutions environnementales, limiter la pollution lumineuse et est également encouragée par l'intérêt économique.

L'allumage de l'éclairage public étant automatique, le SICECO doit intervenir sur les horloges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de fixer les nouveaux horaires concernant l'éclairage public du village à compter de janvier 2023 :

✚ L'arrêt de l'éclairage public sur l'ensemble du village : du Dimanche au Vendredi de 22h à 7h.

✚ Samedi pas de coupure de l'éclairage public afin de sécuriser les noctambules

Le Maire est autorisé à prendre contact avec le responsable du SICECO en charge de l'éclairage public afin de prévoir la mise en place des nouveaux horaires.

4°) Containers pour ordures ménagères

Le Maire donne lecture d'une demande d'un habitant du village souhaitant la mise en place de nouveaux containers d'apport volontaire.

Les services de la Communauté d'Agglomération de Beaune en charge de la collecte des ordures ménagères ont été questionnés sur la réponse à apporter à cette demande.

La pertinence de l'emplacement ainsi que le respect de sécurité mais également les nuisances pouvant être engendrées par les containers sont à considérer (des dépôts sauvages en permanence, provenant de personnes qui n'habitent pas la commune).

Aussi, le Conseil Municipal n'ayant pas encore suffisamment de recul sur le nouveau dispositif de collecte ne souhaite pas prévoir un nouveau container de tri.

5°) Point sur la fibre :

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Orange sur le déploiement de la fibre sur le Village. Il reste encore un certain nombre de foyers qui ne sont pas raccordés mais des solutions sont possibles temporairement par un abonnement spécifique proposé par les opérateurs téléphoniques pour passer par la 4G. Avant de signer un contrat de ce type, chacun devra s'assurer que le débit est suffisant pour recevoir la 4G.

6°) Travaux en cours Route des Vergelesses :

Le Maire informe que des travaux sont en cours Route des Vergelesses par le SICECO pour le raccordement des bâtiments de l'Entreprise POTHIER et du Domaine CHAMPY.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 20h00.